

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

séance du 14 juin 2021

Sous la présidence de M. Christian REBERT, maire, la séance est ouverte à 20 heures.

Présents :

M. Christian REBERT, maire

Mme Elisabeth BRAESCH

M. Raymond HUSSER

Mme Pascale HERRGOTT

M. Francis BONZON

M. Michel SCHWARTZ

Mme Liliane HUSSER

Mme Sylvie ROSINA

M. Jean-Philippe STARCK

M. Jacques SCHWARTZ

M. Frédéric PANKUTZ

Mme Alexa FORNARA

M. Marc JEANVOINE

Mme Stéphanie RITZENTHALER

Mme Anne-Lucie DANJEAN

M. Mehdi BAUER

Mme Pauline HAMRAOUI

M. Stéphane FRANCK

Ont donné procuration :

Mme Catherine RUPPEL à Mme Anne-Lucie DANJEAN

Absents excusés non représentés :

Secrétaire de séance :

Mme Alexa FORNARA, conseillère municipale, assistée par Mme Katia TRICOT, secrétaire générale

M. le maire salue l'assemblée et ouvre la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement.

En application de l'article L. 2121- 18 du code général des collectivités territoriales, le maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, pour assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur. Après un vote à main levée, le conseil municipal, sans débat, à la majorité absolue par 19 voix, décide de tenir la séance du conseil municipal à huis clos.

M. le maire annonce que le prochain conseil municipal se déroulera le vendredi 9 juillet prochain à 19h.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations
2. Décision modificative n°1
3. Durée d'amortissement des frais liés à la convention de financement pour la réalisation du réseau d'initiative publique régional de Très Haut Débit en Alsace
4. Rapport des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
5. Divers

Point 1 – Approbation du compte-rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 10 mai 2021.

Point 2 – Décision modificative n°1

Rapporteur : M. le maire

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget primitif.

M. le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021, visant à rectifier une erreur d'imputation :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre-Article-Désignation	Dépenses	Recettes
Chap. 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections		
2041511 - Biens mobiliers, matériel et études		- 11 616,00 €
20422 - Bâtiments et installations		- 2 500,00 €
28041511 - Biens mobiliers, matériel et études		+ 11 616,00 €
280422 - Bâtiments et installations		+ 2 500,00 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif 2021,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver la décision modificative ci-dessus mentionnée,
- de porter ces ajustements au budget primitif 2021,

DIT

- que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021

Point 3 – Durée d'amortissement des frais liés à la convention de financement pour la réalisation du réseau d'initiative publique régional de très haut débit en Alsace

Rapporteur : M. le maire

Par délibération du 4 septembre 2017, le conseil municipal a validé la convention de financement pour la réalisation du réseau d'initiative publique régional de très haut débit en Alsace. Celle-ci prévoit le montant de la contribution de la commune d'Andolsheim qui s'élève à 172 900 €.

Cette dépense doit faire l'objet d'un amortissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- De fixer à 15 ans la durée d'amortissement de la dépense liée à la réalisation du réseau d'initiative publique régional de très haut débit en Alsace

DIT

- Que les crédits seront imputés :
En recette à l'article 2804123 - Projets d'infrastructures d'intérêt national
En dépense à l'article 6811 - Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

CHARGE

- M. le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération

Point 4 – Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission de l'urbanisme :

La commission s'est réunie le 31 mai et le 14 juin. Elle a examiné : deux permis de construire dont un modificatif, 5 déclarations préalables et 3 certificats d'urbanisme d'information.

Commission travaux et bâtiments :

M. Jean-Philippe STARCK évoque la mise en étanchéité de la toiture de l'école élémentaire pour 6.304 € TTC. S'agissant des projets concernant la RD45 et le complexe sportif, les travaux avancent conformément aux prévisions. La rue de Bischwihr est barrée depuis ce jour, 14 juin et une déviation a été mise en place. Les travaux de voirie dureront jusqu'au 27 août 2021. Les poteaux électriques en béton seront déposés dès lors que les autorisations d'arrêt d'exploitation du réseau aérien et les autorisations de mise en exploitation du réseau souterrain seront prises par Enedis.

Commission communication :

Le prochain Andolsheim.com est en cours de finalisation.

Commission des affaires rurales :

M. Jacques SCHWARTZ fait savoir qu'il n'a pas été donné suite à deux propositions d'acquisition de parcelles boisées présentées par des notaires.

Il indique que l'association foncière de Horbourg-Wihr a demandé à la commune d'Andolsheim de procéder à la réfection d'un chemin rural. Après vérification sur place, il s'avère que le chemin en question est situé sur le ban de Bischwihr. L'association foncière de Horbourg-Wihr en a été informée.

M. Raymond HUSSER ajoute que des travaux d'entretien de la forêt seront réalisés avec les agents communaux cette semaine.

Commission vie scolaire et périscolaire :

Périscolaire

Le comité de l'association s'est réuni le 25 mai. Faute de capacités d'accueil suffisantes, l'association est contrainte de refuser cinq enfants par jour en moyenne.

École élémentaire

Le conseil d'école s'est tenu le 8 juin. Un bilan des activités réalisées mais aussi de celles qui n'ont pas pu avoir lieu a été dressé. Les effectifs sont en baisse. Les prévisions fixent en effet à 138 le nombre d'élèves contre 151 cette année. En ce qui concerne le bilan sanitaire, deux campagnes de tests salivaires ont été menées : 90% des élèves a pu être testé et aucun cas de Covid19 n'a été détecté. Par ailleurs, si des classes ont été fermées, la continuité pédagogique a été assurée.

Le corps enseignant ainsi que le périscolaire, invité au conseil d'école, ont été interrogés par les parents d'élèves sur le moyen d'améliorer la communication avec les familles lors des fermetures de classe inopinées, en référence à la situation récente au cours de laquelle l'agence régionale de santé a informé la directrice un dimanche qu'une classe devait être fermée à compter du lundi. Il a été constaté cependant qu'aucun parent d'élève concerné ne s'est présenté à l'école le lundi avec son enfant et qu'on pouvait donc en déduire que la communication était bien passée.

Commission jeunesse et sports :

Les membres de la commission ont discuté des projets pour la rentrée, notamment l'organisation d'un espace de discussion sur des thématiques prédéfinies destiné aux enfants et adolescents et de réflexion sur le moyen de mieux faire connaître les droits civiques.

Commission affaires culturelles :

La commission réfléchit à une animation, en relation avec le comité des fêtes, qui se déroulera avant la séance de cinéma de plein air. Cette animation s'inscrit dans l'initiative de Colmar Agglomération de créer des événements festifs dans les communes membres.

Commission environnement et développement durable :

La salle des fêtes n'étant pas disponible à la date pressentie lors du dernier conseil pour l'organisation de la journée citoyenne, il est proposé de la fixer au 11 septembre 2021.

Commission embellissement et cadre de vie :

Mme BRAESCH annonce qu'un panneau d'information concernant la végétalisation, dans le cadre d'une gestion écologique liée à l'interdiction de l'usage des pesticides, sera mis en place au cimetière.

Commission consultative des sapeurs-pompiers :

Les services d'appel dédiés aux urgences ont dû faire face à d'importants problèmes techniques, liés à une opération de maintenance d'Orange qui s'est mal déroulée le 2 juin dernier. En lien avec le STIS, des dispositions ont été prises par le corps local visant à diffuser un numéro de téléphone de substitution, qui a également été affiché sur la porte du dépôt d'incendie.

Commission de contrôle des listes électorales :

La commission, qui est chargée de contrôler la régularité de la liste électorale, s'est réunie le 28 mai 2021.

C.C.A.S. :

Mme Sylvie ROSINA informe que la quête en faveur de la Ligue contre le cancer est en cours. Elle se déroulera jusqu'au mois de septembre. Mme BRAESCH annonce que les visites à domicile lors des grands anniversaires vont reprendre.

Syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux (brigade verte) :

M. Raymond HUSSER communique sur les besoins en garde-champêtres du syndicat pour les années à venir.

Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Rhin :

Le rapport d'activité 2020, approuvé par le comité syndical du 20 avril 2021, est présenté conformément au l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales. Les points principaux à retenir pour 2020 sont le renouvellement du comité syndical, les élections du président, des vice-présidents, des membres du bureau syndical ainsi que l'installation des différentes commissions. Au cours de l'année, a été mise en place une enveloppe financière destinée à aider les communes pour leurs travaux de modernisation de l'éclairage public. Les différents travaux d'enfouissement des lignes électriques et de déplacement des ouvrages basses et haute tension, la mise en place d'une assistance mutualisée aux communes pour la récupération de leur RODP.

Syndicat pôle Ried brun – collège de Fortschwihr :

Le tribunal administratif a proposé une médiation dans l'affaire qui oppose la commune avec le syndicat Pôle Ried Brun au sujet de la participation de la commune d'Andolsheim à la dette concernant l'Espace Ried Brun.

Point 5 - Divers

M. le maire informe que la candidature de la commune, présentée conjointement avec le collectif Or du commun, n'a pas été retenue par la Région Grand Est dans le cadre de l'appel à projet Pôle de coopération pour entreprendre. Il ajoute que le collectif a répondu, avec l'appui de la commune, l'appel à projet « Entreprendre la ruralité » lancé par la fondation Entreprendre.

Il poursuit en annonçant que la collectivité européenne d'Alsace a octroyé un soutien financier à la commune dans les dossiers suivants :

- 18 392 € pour l'aménagement de la RD45 ;
- 2 260 € pour l'acquisition de matériel informatique pour la salle informatique ;
- 265 000 € pour l'aménagement du complexe sportif.

M. Raymond HUSSER dit que l'année 2021 est une année de recensement national pour la cigogne blanche et fait savoir que les deux cigognes présentes sur la commune ont eu deux cigogneaux.

M. le maire annonce que la composition des bureaux de vote est arrêtée. Il remercie les personnes qui ont accepté d'y participer.

La séance est levée à 21h35.



Le maire,

Christian REBERT